

## CRISE ENERGETIQUE

Selon nos informations, les salariés de l'établissement de Vernon devraient se voir attribuer des polaires pour rendre plus confortable la baisse des consignes de chauffage réclamée par le gouvernement au titre de la crise énergétique hivernale attendue. Aussi les élus et représentants CFE-CGC demandent à la direction une mesure d'accompagnement identique pour l'ensemble des salariés du site et de ses détachements.

### Réponse Direction :

Comme indiqué en CSSCT, la Direction du site ne fournira pas de polaires, ce point étant à discrétion des managers.

**Considérations CFE-CGC : Bien noté !**

## E-TEMPTATION

La transition de MyTime à e-Temptation a généré un certain nombre de problèmes conduisant à de nombreuses anomalies à régulariser.

Force est de constater que pour bon nombre de salariés, ces régularisations sont souvent en attente de validation et que le processus nécessite un peu de temps avant d'entrer dans une phase de fonctionnement nominal.

Aussi, les élus et représentants CFE-CGC demandent à la direction souplesse et indulgence quant à ces régularisations en cours jusqu'à minimum la fin de l'année, évitant ainsi notamment de submerger les managers, administrateurs. Ce délai permettrait également de préserver les salariés de la limite de 60 jours pour voir leur régularisation effectuée.

### Réponse Direction :

Il n'est pas prévu de modifier cette règle de 60 jours qui est normalement suffisante.

Par contre, étant donné que nous venons de mettre en place E-Temptation, nous serons tolérants concernant la régularisation des anomalies durant les premiers mois.

**Considérations CFE-CGC : Merci !**

## SOBRIETE, MOBILITE ET COVID

Le gouvernement a listé des axes de sobriété énergétique à mettre en œuvre au plus vite pour limiter l'impact de la crise énergétique.

En parallèle, les trajets quotidiens travail-domicile participent grandement à la saturation des réseaux de transport et de circulation de Bordeaux Métropole.

Enfin, une huitième vague de COVID semble en plein essor cet automne.

Aussi, les élus et représentants CFE-CGC demandent à la direction le maintien du dispositif de télétravail exceptionnel en tant qu'outil indispensable pour faire face à ces problématiques convergentes.

### Réponse Direction :

Le maintien du télétravail exceptionnel n'est pas du ressort de la direction d'établissement. Cette demande sera remontée en direction centrale.

Du point de vue site, le télétravail n'aurait d'effet que si l'ensemble du bâtiment est fermé, ce qui est difficilement compatible avec les activités qui souvent nécessitent d'avoir accès au RLC, notamment dans les zones tertiaires.

**Considérations CFE-CGC : Du point de vue site nous entendons l'argument, mais du point de vue des mobilités quotidiennes liées au travail et de l'urgence climatique il n'est guère recevable ! Espérons que la direction centrale fasse preuve d'engagement dans cette lutte environnementale !**

## E-TEMPTATION ENCORE

Des salariés ont remarqué qu'une demande d'absence validée par le N+1, puis annulée à l'initiative du salarié (annulation de mission par exemple), bloque toute saisie tant que l'annulation n'a pas été validée par le N+1.

Aussi les élus et représentants CFE-CGC demandent à la direction si ce fonctionnement est nominal, et attirent l'attention sur les risques de blocage si le N+1 est absent et n'a pas pu activer une délégation dans l'outil.

### Réponse Direction :

Nous prenons note de votre demande et allons voir avec l'éditeur s'il est possible d'apporter une amélioration sur ce point.

Le manager, lorsqu'il s'absente, a la possibilité de déléguer son rôle vers un autre manager. S'il s'agit d'une absence non planifiée et durable, les équipes gestion du temps en lien avec le HRBP feront le nécessaire

**Considérations CFE-CGC : Bien noté !**

Issac, le 31 octobre 2022

Christophe CADIER / Loïck COURPRON / Frédéric BIHEL

**Pour continuer à lire nos tracts,  
Téléchargez notre appli mobile  
My CFE-CGC ArianeGroup !**

